

Editorial

Le gouvernement issu des élections de juin 2004, ayant pour le moment d'autres chats à fouetter, n'est pas très bavard en ce qui concerne la Fonction publique. L'AGC, représentation syndicale de la carrière du rédacteur, pour sa part, campe sur sa position prise sous l'ancien gouvernement et réitère sa revendication concernant la formation allongée.

Le moins que l'on puisse dire c'est que les membres de l'ancien gouvernement, responsables pour la Fonction publique, n'étaient pas favorables à l'allongement de la formation des rédacteurs au service de l'Etat. Par la création du rédacteur technique dans la carrière moyenne, ils ont même nivelé vers le bas les conditions d'accès à notre carrière en mettant sur un pied d'égalité la formation *bac classique/technique générale* et la formation de *technicien* de l'enseignement secondaire technique. En pratique, il se révèle que cette nouveauté est un leurre pour les candidats de la voie de formation technique se présentant à l'examen-concours, bref elle n'arrange ni les candidats à l'emploi public, ni les administrations et services de l'Etat.

Quoi qu'il en soit, nous continuons à revendiquer une formation étendue de 2 ou 3 années sous la tutelle de l'Enseignement supérieur, formation se situant avant l'accès à la carrière du rédacteur. Eu égard aux exigences actuelles dans l'administration publique le bien-fondé d'une formation supplémentaire est largement établi. Entre-temps nous avons soumis nos vues au nouveau ministre de la Fonction publique tout en demandant une entrevue afin d'exposer le problème de vive voix.

Par ailleurs nous sommes en attente de la fameuse révision des traitements (ou révision structurelle des carrières), maintes fois reportée, annoncée une fois de plus dans l'actuel programme gouvernemental. D'après ledit programme des cinq années à venir, le chapitre de la Fonction publique se résume à peu de choses, qui cependant peuvent comporter des changements importants. Pour la carrière du rédacteur la vigilance est indiquée.

Vers la fin du mois de mars, les élections pour le renouvellement des mandats de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics auront lieu. Les candidats de l'Association Générale des Cadres figurent sur la liste no 2 AGC/CGFP. **C'est l'occasion quinquennale pour soutenir activement l'action syndicale et la représentation professionnelle de l'AGC.**

En votant pour la Chambre professionnelle des fonctionnaires et employés publics vous désignez donc les nouveaux mandataires de la carrière du rédacteur et parallèlement vous manifestez l'union et la solidarité du personnel du secteur public. Il s'agit de confirmer et de consolider la représentativité de la CGFP, seul garant des acquis, du progrès et de la justice sociale dans la Fonction publique.

Voilà pourquoi il importe de faire usage de la totalité de vos suffrages et de voter la liste n° 2 de l'AGC/CGFP. Le vote incomplet ou partiel profite à la liste adverse.

Sauvegardons les acquis de notre carrière !

Restons unis et solidaires à l'égard des détracteurs de la fonction publique.

Elections pour la Chambre professionnelle des fonctionnaires et employés publics

Dans les prochains jours tous les membres de la carrière moyenne seront appelés à élire 5 représentants effectifs et 5 représentants suppléants auprès de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics.

Le vote se fera par correspondance et au scrutin de liste. Chaque électeur disposera de 10 suffrages et pourra attribuer 1 à 2 suffrages aux candidats de son choix jusqu'à concurrence des 10 suffrages dont il dispose. L'électeur qui remplit le cercle de la case placée en tête d'une liste ou qui y inscrit une croix (+ ou x) adhère à cette liste en totalité et attribue un suffrage à chacun des candidats de cette liste.

Sur la liste n° 2, présentée par la CGFP, figurent les candidats de l'Association Générale des Cadres.

Dès lors vous soutenez l'AGC/CGFP dans ses actions en votant la

Liste 2

Quel est l'enjeu?

Le régime statutaire et les droits acquis de la fonction publique sont régulièrement mis en cause! En suivant avec attention les actions et les déclarations de la liste adverse, vous aurez vite compris la différence entre la CGFP... et l'autre qui ne souhaite que diviser l'unité et la solidarité des fonctionnaires publics pour en affaiblir l'action. Il s'agit donc de confirmer et de consolider la représentativité exclusive de la CGFP, seul garant des acquis, du progrès et de la justice sociale dans la fonction publique.

Voilà pourquoi il importe de faire usage de vos 10 suffrages disponibles et de voter la



Les représentants de la CGFP dans la Chambre des Fonctionnaires et Employés
publics

2000-2005

Cinq années de vigilance

Cinq années de lutte

pour la sauvegarde et l'application uniforme du Statut général des fonctionnaires,
garant d'indépendance, de neutralité et de compétence de la Fonction Publique

A l'avenir

L'AGC/CGFP ne cédera non plus sur aucun élément fondamental du Statut.

Perdre un premier élément serait le prélude à la perte de l'ensemble.

Plus que jamais il s'agira de défendre la fonction publique
qui n'est pas à vendre au meilleur offrant. La privatisation, la sous-traitance etc,
on en connaît les risques: la mise à mort du statut, une catastrophe
pour l'emploi, et la fonction publique terrassé par la loi du profit.

Pour contrecarrer les attaques à notre Statut

il faudra de la compétence et de la ténacité.

Les candidats de l'AGC/CGFP répondent à ces critères.

Leur seul but:

DÉFENDRE VOTRE AVENIR

**VOTEZ LA LISTE DE
L'AGC/CGFP**

N°

2

PROGRAMME D'ACTION

Le programme d'action de l'AGC/CGFP

L'Etat-patron, comme tout employeur, a une responsabilité sociale qui se mesure par la qualité de l'emploi assurée à son personnel.

L'Administration publique sera d'autant plus efficace que ses agents verront leurs compétences augmenter, leurs qualifications et conditions de travail s'améliorer. La réussite de la fonction publique passera donc par la faculté de l'Etat-patron de promouvoir auprès de son personnel un sentiment d'appartenance et d'identification.

En soutenant l'**AGC/CGFP**, les rédacteurs peuvent raisonnablement s'attendre à ce que les contraintes et sujétions particulières auxquelles ils sont soumis, soient dûment valorisées.

A côté des revendications d'ordre général telles que

- l'augmentation de la valeur du point indiciaire
- l'augmentation des indemnités à caractère général (indemnité-repas, frais de route, indemnité pour astreinte à domicile ou heures supplémentaires, etc.)
- l'allocation d'une 6e semaine de congé
- l'extension du bénéfice du traitement continué accordé pour les trois premiers mois de la retraite (trimestre de faveur) à six mois pour en faire un semestre de faveur.

L'AGC/CGFP se bat pour l'évolution de la carrière du rédacteur et revendique:

- l'allongement de la formation de base des futurs rédacteurs par des études post-secondaires
- le renforcement de la position du rédacteur dans les administrations et services publics
- la prise en considération lors de la prochaine révision générale des traitements de l'intégralité de la « Proposition commune des représentants de diverses carrières hiérarchisées » soumise en date du 27 novembre 2002 au Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique et à la Réforme Administrative
- la restructuration de la carrière du rédacteur avec les grades 7, 9 et 11 au cadre ouvert et 12, 13 et 14 au cadre fermé
- l'augmentation du nombre total des emplois du cadre fermé à 60 % de l'effectif, réparti uniformément sur les trois grades du cadre fermé
- l'avancement en traitement automatique garanti au premier grade du cadre fermé après 15 ans de service au plus tard
- la création d'un grade de substitution pour chaque grade du cadre fermé

L'AGC/CGFP défend les intérêts collectifs et personnels de la carrière moyenne:

- dans le cadre professionnel nombreux sont les recours en justice que l'AGC/CGFP a gagné pour des fonctionnaires injustement attaqués ou mis en cause. Dans le cadre de la vie privée un service de conseils juridiques a été mis en place.

Il est primordial de participer massivement aux élections et de soutenir, dans son ensemble, la **liste n°2**, présentée par l'**AGC/CGFP**.

C'est votre meilleure garantie de doter la Chambre professionnelle d'une équipe compétente qui saura vous représenter et défendre vos intérêts.

Les candidats AGC/CGFP

Liste n° 2

<p>BREBSOM Francis Caisse de Maladie des Ouvriers Membre du comité de l'Association Générale des Cadres AGC/CGFP Membre sortant de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics</p>		
<p>DENNEWALD Georges Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat Membre du comité de l'Association Générale des Cadres AGC/CGFP Membre du comité exécutif de la CGFP Membre sortant de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics</p>		
<p>HENCKS Raymond Entreprise des Postes et Télécommunications Membre du comité exécutif de la CGFP Président du Conseil Economique et Social Membre sortant de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics</p>		
<p>KREMER Romain Administration gouvernementale Vice-Président de l'Association Générale des Cadres AGC/CGFP</p>		
<p>MULLER Fernand Administration des Contributions Directes Président de l'Association Générale des Cadres AGC/CGFP Membre du comité fédéral de la CGFP</p>		
<p>REINERT Marc Administration des Douanes et Accises Membre du comité de l'Association Générale des Cadres AGC/CGFP</p>		
<p>RIES Thierry Administration du Contrôle Médical de la Sécurité Sociale Secrétaire général de l'Association Générale des Cadres AGC/CGFP Membre du comité fédéral de la CGFP</p>		
<p>SPARTZ Jean-Marie Centre National de l'Audiovisuel Président de l'Association générale des ingénieurs-techniciens de l'Etat AGITE/CGFP Membre du comité fédéral de la CGFP</p>		
<p>WEBER Elisabeth Administration des Contributions Directes Membre du comité de l'Association Générale des Cadres AGC/CGFP Membre sortant et Vice-Présidente de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics</p>		
<p>WOLFF Romain Administration de l'Enregistrement et des Domaines Secrétaire général de la CGFP Trésorier adjoint de l'Association Générale des Cadres AGC/CGFP</p>		

La liste n° 2 AGC / CGFP



BREBSOM Francis



MULLER Fernand



WEBER Elisabeth



DENNEWALD Georges



REINERT Marc



WOLFF Romain



HENCKS Raymond



RIES Thierry

AGC / CGFP



KREMER Romain



SPARTZ Jean-Marie

2

CHAMBRE ...

... DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS PUBLICS

MISSIONS

Pour tout projet de loi et tout projet de règlement grand-ducal qui concernent principalement les fonctionnaires et employés publics, l'avis de la Chambre professionnelle doit être demandé.

La Chambre des Fonctionnaires et Employés publics est notamment compétente:

- pour sauvegarder et défendre les intérêts matériels et moraux des fonctionnaires et employés publics, ainsi que pour veiller à l'observation de la législation et des règlements qui leur sont applicables;
- pour donner son avis, avant le vote définitif par la Chambre des députés, sur tous les projets de loi qui concernent principalement les fonctionnaires et employés publics;
- pour soumettre au Gouvernement toutes propositions concernant l'organisation des services publics, ainsi que l'amélioration des conditions et des méthodes de travail dans les services publics;
- pour prendre des mesures en vue de promouvoir la fonction et le perfectionnement professionnels des fonctionnaires et employés publics et pour créer les conditions morales propres à leur permettre d'accomplir au mieux leurs devoirs professionnels.

COMPOSITION

La Chambre des Fonctionnaires et Employés publics se compose de 27 membres effectifs et d'autant de membres suppléants. Les membres sont désignés par voie d'élection (par correspondance) pour un terme de cinq ans.

Les membres de la Chambre sont répartis de la façon suivante:

Catégorie A: 3 mandats - fonctionnaires des carrières supérieures

Catégorie B: 5 mandats - fonctionnaires des carrières moyennes

Catégorie C: 9 mandats - fonctionnaires des carrières inférieures

Catégorie D: 2 mandats - enseignants de l'enseignement préscolaire et primaire

Catégorie E: 5 mandats - fonctionnaires communaux

Catégorie F: 1 mandat - ministres des cultes catholiques

Catégorie G: 2 mandats - employés de l'Etat

REPARTITION DES MANDATS

MODE DE RÉPARTITION DES MANDATS

Pour chacune des différentes catégories d'électeurs, le nombre total des suffrages valables des listes est divisé par le nombre des membres effectifs à élire dans cette catégorie, augmenté de un.

On appelle «nombre électoral» le nombre entier qui est immédiatement supérieur au quotient ainsi obtenu.

A chaque liste d'une catégorie, il est attribué autant de sièges de membres effectifs et autant de sièges de membres suppléants que le nombre électoral est contenu de fois dans le nombre des suffrages recueillis par cette liste.

Lorsque le nombre des membres effectifs élus par cette répartition reste inférieur à celui des membres effectifs à élire dans cette catégorie, on divise le nombre de suffrages de chaque liste par le nombre de sièges effectifs qu'elle a déjà obtenus augmenté de un; le siège de membre effectif est attribué à la liste qui obtient le quotient le plus élevé. On répète le même procédé aussi longtemps qu'il reste encore des sièges disponibles.

En cas d'égalité de quotient, le siège disponible est attribué à la liste qui a recueilli le plus de suffrages.

Les différents sièges de membres effectifs, respectivement de membres suppléants, dont dispose une catégorie, sont attribués dans chaque liste aux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

	Résultats 1995		Résultats 2000	
Liste AGC/CGFP	23.762	95,43%	23.917	94,93%
Liste concurrente	1.139	4,57%	1.278	5,07%
Total	24.901		25.195	
Nombre électoral (5 mandats à pouvoir + 1)	24.901 : 6 = 4.151		25.195 : 6 = 4.199	
	4.151 votes donnaient donc droit à 1 mandat		4.199 votes donnaient donc droit à 1 mandat	

Répartition des mandats		
Liste AGC/CGFP	23.762 votes : 4.151 = 5 mandats	23.917 votes : 4.199 = 5 mandats
Liste concurrente	1.139 votes : 4.151 = 0 mandat	1.278 votes : 4.199 = 0 mandat

Assemblée générale ordinaire du 10 mars 2005

Allocution du président (Extraits)

.....

Aus dem **Programme gouvernemental** vun dëser Regierung wëll ech e puer Punkte belichten

1. De **Rôle an d'Missioune vum Stat** solle preziséiert ginn.

Hei muss ee feststellen, dass d'Verwaltungen ëmmer méi Aarbecht opgeluede kréien mä dass awer de Personalbestand, besonnesch bei de Redakteren, leider net Schrëtt hält mat dëser Entwécklung. Bei den Interviewë vum Ombudsman gëtt ee gewuer wéi eng Verwaltungen heivun am meeschte betraff sinn.....

2. De **Rekrutement**

.....

De momentanen Astellungsstop geet awer méi wäit wéi eng viirsichtig Astellungspolitik a féiert zu personellen Engpäss an de Verwaltungen.Et ass och erstaunlech, dass bei deene rezenten Examen-concours keen eenzege Redakter gesicht ginn ass.....

3. En anere méi kriddlege Punkt aus dem Regierungsprogramm ass **d'Astelle vun Net-Lëtzebuerger** beim Stat

.....et besteet d'Gefor dass heimatt d'Dräisprocheegkeet, eng grouss Stärkt vun der lëtzebuergerescher Verwaltung an och vun der lëtzebuergerescher Economie, no an no ënner d'Rieder kënnt.

4. **d'Gehälterrevisioun**, op franséisch "révision de la stucture des traitements"

Dat ass dee Punkt deen d'Redaktere beim Stat am meeschten dierft intresséieren well **hei steet d'Zukunft vun eiser Carrière om Spill.**

.....d'Carrière vum Redakter beim Stat muss opgewärt ginn, andeems mir **méi Formatioun** froen fir iwwerhaupt an déi Carrière eranzekommen. Dat ass d'Fuederung vum Bac+3, eppes wat aner vergläichbar Carrière beim Stat zougestane kruten.

Wa mir mat eiser Fuederung net duerchkommen da besteet d'Gefor, dass eis Carrière bei der geplangter Gehälterrevisioun no hanne geréckelt gëtt.....

Wann et eng Carrière beim Stat gëtt déi méi Formatioun brauch dann ass et d'Carrière vum Redakter.....

Fir d'Redaktere gëtt et nëmme eng Devise: Wa mir net wëlle vu vergläichbare Carrièren iwwerdubbert

ginn, musse mir méi eng héich schoulesch Formatioun kréien. Well am Moment ginn an de Verwaltungen d'Poste vun de Redakteren no an no vu Leit aus der Carrière supérieure besat.Et kann net sinn datt eis Attributiounen ëmmer méi an déi iewescht Carrière iwwerginn. Et muss och nach eppes an der Mëtt ginn, an zwar d'Carrière moyenne.....

De Moment ass et roueg a Saache Gehälterrevisioun an de Minister vun der Fonction publique mécht sech ganz rar. Ech wees net op dat e gutt oder e schlecht Zeechen ass, **mä eent ass sécher, mir wäerten eis wieren, wann eppes op den Dësch kënnt wat géint eis Interesse geet.**

.....

Den 1. Februar 2005 huet eng ganz besonnesch, scho bal historesch Réunioun vum **Comité fédéral** vun der **CGFP** zu Dummeldéng stattfand. De verdéngschtvolle Generalsekretär Jos Daleiden huet no 38 Joer opgehal an de **Romain Wolff ass duerno zum neie Generalsekretär vun der CGFP gewielt ginn.** Dat ass eng grouss Éier fir d'AGC a mir si frou, dass een aus eise Reien elo an der CGFP esou e wichtege Poste bekleet.....

Als President vun der AGC hunn ech dem Romain eis Ënnerstëtzung zougeséichert an ech ginn dovun aus, dass jiddereen vun eise Memberen dat och esou gesäit.....

Déi Solidaritéit musse mir och alleguer beweisen, bei Geleeënheet vun de **Wale fir d'Chambre des Fonctionnaires et Employés publics (CFEP)** déi elo Enn Mäerz ofgehale ginn

Ëm wat geet et bei dëse Wale ?

Praktesch geet et drëm fir 5 effektiv Verrieder a 5 Suppléantën an eis Chambre professionnelle ze wielen.

Mä a Wierklechkeet geet et ëm vill méi, nämlech ëm d'Fro: Wéi staark a wéi representativ ass d'CGFP om nationale Plang ?

Et gi genuch Leit am Land déi nëmme drop waarden datt d'CGFP manner Stëmme kritt an doduerch méi schwach gëtt um Verhandlungsdësch z. B. bei den aktuelle Verhandlungen fir den neien Accord salarial. **Dat däerf net geschéien! D'Devise ass also kloer: Zesammenhalen!**

An dat geet am einfachsten andeem een d'Lëscht vun der AGC schwäerzt !

Lëscht n° 2 AGC/CGFP

Le coin du Persifleur



« Trau Dech »

Dans le palmarès du classement européen du nombre des indépendants parmi la population, le Luxembourg figure en dernière position. Voilà pourquoi le gouvernement a lancé une campagne de sensibilisation afin de promouvoir l'esprit d'entreprise au Luxembourg, malgré le fait que le Luxembourg occupe la première place dans le classement du nombre des faillites en Europe.

Si vous êtes courageux et plein d'énergie il faut saisir l'opportunité et passer à l'acte, p. ex. en créant votre propre entreprise. Aux Etats-Unis c'est apparemment possible avec un capital de départ d'un seul dollar. Chez nous je vous conseille de miser de préférence sur la société à responsabilité limitée au capital minimum de 12 394,68 Euros. Comme objet de la société vous pouvez choisir p. ex. « import-export de cacahuètes ». Car la cacahuète ça peut rapporter gros, on peut même devenir président des Etats-Unis, grâce à la cacahuète. En constituant votre propre société vous devenez simple actionnaire, mais pour assumer la gérance de la société il est préférable de relaisser cette fonction à quelqu'un qui est au-dessus de tout soupçon, p. ex. votre partenaire. L'obtention des autorisations requises est la condition préliminaire au démarrage de l'affaire. Ensuite tout va très vite: Location de votre cave, garage, bureau, ordinateur et bien sûr de votre boîte à lettres; immatriculation du gérant comme salarié de la société; signature d'un contrat de leasing d'une grosse cylindrée au nom de la société, etc. L'activité commerciale peut démarrer à vive allure ...

Pour éviter des problèmes avec les créanciers et surtout avec les administrations, vous devez mémoriser certaines règles. Les délais sont fixés pour être respectés, mais en réalité les délais font toujours naître de nouveaux délais. De temps en temps il faut faire un geste à la suite d'un ultime délai fixé par une administration zélée. Si contre toute attente la cacahuète marche bien vous devez veiller à ce que le traitement du gérant, le leasing de la voiture et le loyer des locaux, absorbent tout résultat bénéficiaire. De même tous les frais doivent bien rentrer dans les frais de la société et rien ne s'oppose p. ex. à un voyage d'affaires au congrès mondial des importateurs de cacahuètes à Tombouctou (Mali). En ce qui concerne l'impôt sur les salaires, les cotisations sociales et la TVA, vous pouvez les déclarer, mais dans la mesure du possible vous saurez traîner les pieds quand il s'agit de payer, selon le proverbe tordu: Qui ne paye pas ses dettes, s'enrichit (en américain: A tax dollar saved is a dollar earned).

Tout bon gérant d'une société de capitaux doit pouvoir vivre avec des rappels, sommations, contraintes etc. L'essentiel est de repousser les délais pour faire perdurer votre société. Avec un peu de chance, il est possible de tenir le coup durant 4 à 5 ans. Si la fin de l'aventure est imminente il y a au moins deux solutions pour s'en sortir sans devoir déguerpir sur Cape Cod.

Cas de figure 1: Vous avez le ras-le-bol des cacahuètes. Dans ce cas vous cédez vos parts de capital au premier venu pour le bon prix de p. ex. trois fois votre mise initiale. À coup sûr la faillite va frapper l'acquéreur de vos parts.

Cas de figure 2: Vous êtes toujours friand de cacahuètes. Dans ce cas vous devez transférer tout l'actif (pas le passif) de l'ancienne société dans une « nouvelle société import-export de cacahuètes » fraîchement constituée et continuer l'activité commerciale sans coup férir, selon le même schéma. La faillite de l'ancienne société, prononcée par le tribunal n'est qu'un accident de parcours sans trop de conséquences, car votre responsabilité se limite à votre mise de capital dans la société. À noter encore qu'il faut absolument profiter de l'option d'achat de la voiture à la fin du contrat de leasing au prix alléchant de 10 % de la valeur à neuf.

Alors pourquoi hésiter. Osez ! « Trau Dech » ! Et surtout n'oubliez pas de taper bien fort sur les fonctionnaires, qui ne cessent de vous embêter tout en prétendant qu'ils ne font que leur devoir pour lequel ils sont payés par moyen d'impôts que les uns paient et certains pas.

(Toute ressemblance avec des cas réels relève du pur hasard)

Le persifleur

LUXEMBOURG-
GARE
PORT PAYÉ
P/S 056

Elections pour la Chambre des fonctionnaires et employés publics

COMMENT VOTER ?

Vous disposez de dix voix:

Ou bien vous votez en noircissant le cercle
en tête de la

liste n° 2 AGC/CGFP

(ainsi vous attribuez automatiquement une voix à
chaque candidat)

Ou bien vous attribuez un ou deux suffrages
(dix au maximum) aux candidats de la

liste n° 2 AGC/CGFP

ATTENTION:

**Comme les mandats sont attribués
d'après le système proportionnel**

- ne vous abstenez pas de voter**
- épuisez intégralement tous les suffrages
dont vous disposez**
- ne donnez aucun suffrage
à la liste concurrente**